

REPUBLIQUE FRANCAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE POITIERS

15, rue de Blossac  
BP 541

86020 POITIERS CEDEX

Téléphone : 05.49.60.79.19

Télécopie : 05.49.60.68.09

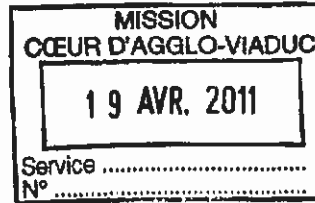
Greffes ouvert du lundi au vendredi de  
9h00 à 12h00 - 13h30 à 17h00

Dossier n° : E11000080 / 86

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Poitiers, le 15/04/2011



E11000080 / 86

M. le Président  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND POITIERS

Direction générale des services

Mission Coeur d'agglo - Viaduc

Hôtel de ville - BP 569

86021 POITIERS CEDEX

**Objet** : - la déconstruction de la passerelle des Rocs et son remplacement par un viaduc accueillant un site propre de bus et une station d'arrêt au droit du pôle multimodal sur le territoire de la commune de Poitiers,  
- le déclassement préalable à la déconstruction de la passerelle

M. le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Claude DAMOY, demeurant 2 route de Claunay Le Haut-Messeme LOUDUN (86200) (tel : 05-49-98-21-20) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Louis CAUDRON (tel : 05-49-51-63-79 ; portable : 0682185991) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention " désignation des commissaires enquêteurs "

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Greffier en Chef,

N. AUDONNET

REPUBLICQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

14/04/2011

N° E11000080 /86

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

VU enregistrée le 08/04/11, la demande par laquelle le président de la Communauté d'agglomération Grand Poitiers demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique conjointe ayant pour objet :

- la déconstruction de la passerelle des Rocs et son remplacement par un viaduc accueillant un site propre de bus et une station d'arrêt au droit du pôle multimodal sur le territoire de la commune de Poitiers,
- le déclassement préalable à la déconstruction de la passerelle ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Claude DAMOY, demeurant 2 route de Claunay Le Haut-Messeme LOUDUN (86200), est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Louis CAUDRON, demeurant 17 route de la Lande AVANTON (86170), est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

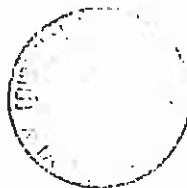
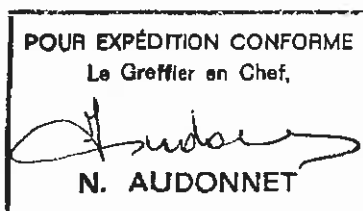
**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée au président de la Communauté d'agglomération Grand Poitiers, à Monsieur Claude DAMOY et à Monsieur Louis CAUDRON.

Fait à Poitiers, le 14/04/2011

Le Président,

signé



Jean-Jacques MOREAU